

Elections municipales 2026 :

une alerte démocratique à prendre en compte d'urgence.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les élections municipales se sont traduites par l'élection de (1267) maires de Droite, (586) maires du Centre, (829) maires de Gauche et de 63 maires d'Extrême Droite (+ 46 par rapport à 2020).

La France insoumise : percées locales mais bilan contrasté. LFI remporte des victoires dans plusieurs territoires : Roubaix, Saint Denis, Saint-Paul (La Réunion).

Les questions sociales, pourtant prioritaires dans les préoccupations de la population ont été largement occultées par les querelles politiciennes. La campagne municipale n'a quasiment pas eu lieu, le débat sur les projets en matière de logement, de transports ou de services publics a été escamoté par des débats d'appareils en vue des élections présidentielles.

A nouveau, la CGT alerte sur deux phénomènes très inquiétants :

- Un nouveau record d'abstention : plus de 42% des inscrit(e)s ne se sont pas rendu(e)s aux urnes, un record pour des élections municipales (à l'exception de celles organisées durant le COVID).

-

Un score inédit pour l'extrême droite qui gagne 70 villes et plus de 3000 conseillers municipaux et obtient l'ancrage local qui lui manquait jusque-là pour espérer gagner les élections présidentielles et disposer d'un groupe au Sénat.

La CGT salue la mobilisation et le sens des responsabilités des électeurs et des électrices qui, encore une fois, contre vents et marées ont empêché la victoire de l'extrême droite dans de nombreuses grandes villes comme **Marseille, Nîmes, Toulon, Narbonne, Draguignan**, ou de candidat(e)s soutenu(e)s par l'extrême droite, comme à **Paris**. De nombreux bons exemples démontrent que le pays n'est pas condamné à l'extrême droite et à la régression sociale.

Cependant, jamais l'extrême droite n'a été aussi forte dans le pays depuis la Seconde Guerre Mondiale. Pour la CGT, cette situation appelle à des remises en cause profondes. Le renvoi dos à dos de l'extrême droite avec une prétendue « extrême gauche » lui a permis de marquer une nouvelle étape dans sa banalisation. Les divisions de la gauche et le discours sur les gauches soi-disant

« irréconciliables » a démobilisé une partie des électeurs et électrices et réduit les possibilités de victoires au 2 tour.

La CGT appelle l'ensemble des forces politiques républicaines à enfin tirer les leçons de cette progression continue de l'abstention et de l'extrême droite. Le camp progrès social et environnemental doit s'unir et se ressaisir. Il y a urgence à répondre aux exigences des travailleurs et des travailleuses et à rompre avec la politique de l'offre qui est un naufrage économique, social et démocratique.

Dans le prolongement des propositions qu'elle a mises en avant dans le débat des municipales, la CGT va interpeller les nouveaux et nouvelles maires (à l'exception de ceux d'extrême droite) sur les urgences sociales et environnementales et la situation des agent(e)s territoriaux : logement, transports, services publics, salaires et pouvoir d'achat... Les travailleurs et les travailleuses ont besoin de maires qui répondent à leurs besoins !

Dans les villes gagnées par l'extrême droite, la CGT proposera à l'ensemble des organisations syndicales de s'unir pour résister, se protéger, défendre l'égalité et les libertés et ouvrir des perspectives sociales. La CGT proposera la création d'un observatoire de suivi des villes dirigées par l'extrême droite, notamment en matière de libertés, de discriminations et de solidarité.

Au-delà, cette profonde crise démocratique, confirme la nécessité d'amplifier le travail et les luttes syndicales pour que les préoccupations des salarié(e)s, des privé(e)s d'emplois et des retraité(e)s soient en première ligne. La CGT sera au rendez-vous et appelle les travailleuses et les travailleurs à s'organiser en se syndiquant pour se faire entendre.

Plus largement, ce scrutin montre une France politiquement éclatée, où aucun bloc ne domine clairement, une situation qui annonce une présidentielle 2027 particulièrement ouverte.

Montreuil 2026

Fin brutale de l'expérimentation SECPA (article 51) La FNCS appelle à la pérennisation et à la généralisation des expérimentations article 51 SECPA, PEPS, IPEP

Lancée dans le cadre de la LFSS 2018, les expérimentations article 51 devaient participer à transformer le système de santé, en soutenant des organisations innovantes par des financements et des rémunérations dérogatoires au droit commun.

Parmi ces expérimentations, **SECPA** visait à construire un modèle médico-économique adapté aux centres et maisons de santé participatifs et communautaires en testant un modèle innovant centré sur l'accès aux soins des populations vulnérables dans des territoires marqués par de fortes inégalités sociales et territoriales de santé. SECPA a obtenu un avis favorable du Comité technique de l'innovation en santé (CTIS) en avril 2025.

Pourtant, sans signaux préalables, les équipes engagées se sont vu signifier par le cabinet de la ministre de la Santé son arrêt brutal en avril 2026.

Des conséquences immédiates et graves.

Si cette décision est maintenue, ce sont aujourd'hui **26 centres de santé et maisons de santé** dont le fonctionnement, l'organisation et l'offre de soins seront fortement dégradés.

Ce sont des **dizaines de professionnels** - médiateurs en santé, psychologues, travailleurs sociaux, etc. - dont les postes, financés par SECPA, seront supprimés. Finalement, ce sont **les patients et les usagers** qui paieront le prix fort de cette décision politique : un accès aux soins et aux droits encore plus dégradé dans des territoires déjà marqués par la pauvreté, la vulnérabilité sociale, la désertification médicale et le recul des services publics.

Des "solutions" inadaptées et fragilisantes.

Les solutions de substitution évoquées par le cabinet de la ministre - financements via France Santé ou recours à un FIR prétendument "sanctuarisé" - sont **inacceptables en l'état** pour des structures économiquement fragiles.

Au-delà de SECPA, c'est l'avenir de l'article 51 qui est mis en cause.

Cette décision illustre plus largement les difficultés persistantes de l'article 51 à tenir sa promesse de transformation du système de santé. Car ce sont désormais toutes les expérimentations article 51 et leur processus de généralisation qui sont remis en cause, alors même que plusieurs dispositifs ont reçu un avis favorable du CTIS (Équilibres, IPEP, PEPS, Equip'Addict, etc.), sans qu'aucune transposition concrète dans le droit commun ou conventionnel n'ait vu le jour.

Dans un contexte où les négociations entre les centres de santé et l'Assurance maladie se poursuivent dans le prolongement de l'Accord national signé le 28 août dernier - avec notamment l'enjeu de la transposition de plusieurs expérimentations et notamment **PEPS**² - c'est à la fois l'avenir des structures SECPA qui est en jeu, mais plus largement celui du modèle médico-économique des structures d'exercice regroupé et coordonné, et en particulier des centres de santé, qui est questionné.

En renonçant à pérenniser des expérimentations ayant pourtant démontré leur pertinence, le gouvernement met les structures d'exercice coordonné face à une contradiction majeure : exiger toujours plus d'elles, tout en refusant de leur donner les moyens économiques adaptés à ces missions, **pourtant au cœur des orientations** affichées de sa politique de santé.

Les demandes de la FNCS

La FNCS appelle solennellement le gouvernement à :

- Garantir sans rupture les financements des équipes engagées dans SECPA jusqu'à la généralisation effective de l'expérimentation,
 - Définir immédiatement les modalités et un calendrier précis de travail permettant d'aboutir à la pérennisation et à la généralisation de SECPA,
- Prendre l'engagement de pérenniser et de généraliser l'ensemble des expérimentations article 51 ayant reçu un avis favorable du CTIS.

Par ailleurs, la FNCS appelle le gouvernement à respecter les engagements pris depuis la LFSS 2018, en faisant des expérimentations article 51 pertinentes de **véritables leviers de transformation du système de santé**, au service :

- De l'amélioration des parcours et de la pertinence des soins,
 - Du développement de la prévention,
- Et de l'engagement territorial et populationnel des équipes coordonnées de soins primaires.

SECPA : Structures d'Exercices Coordinés Participatives

PEPS : Paiement en Equipe de Professionnels de Santé

IPEP ; Incitation a une Prise en Charge Partagée

FNCS Fédération nationale des centre de santé

Jeudi 2 avril les retraités se font entendre, à Annonay. Appel National des U.C.R

Avec une augmentation de 0.9% au premier janvier 2026 et de 0% pour les complémentaires ARRCO AGIRC, les retraité(e)s mis(es) à contribution, pour éponger le déficit créé par Macron et consort. Le patronat et le gouvernement voudraient nous faire croire que les retraité(e)s sont des privilégié(e)s, mais aussi responsables de **la dette nationale, 211 milliards de cadeaux au capital, 80 milliards de cotisations patronales non payées.**

LA REALITE : 60% des 17 millions de retraité(e)s touchent moins que le SMIC 1812 € BRUT, 30% en dessous de 1000 € dont 74% sont des Femmes.

Gel des pensions d'ici 2030.

Suppression de l'avoir fiscal de 10%

Augmentation de la CSG.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a entériné un budget qui ne répond pas aux besoins d'accès à la santé, avec une augmentation de 3%, alors qu'il en faudrait 5 minimum pour maintenir le système santé et hôpitaux publics.

RISQUES :

Suppression de lits déjà 17000 depuis Macron

Suppression des soignants, des généralistes, et personnels indispensables aux bons fonctionnements de l'hôpital.

Raison de plus de se faire entendre et manifester dans les prochaines semaines notamment en étant le plus nombreux possible le Premier MAI prochain, dans les rues de Roussillon.

Stop au mitage de la Sécu

Une structure gouvernementale, le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFIPS), écrit que le « trou » de la Sécu ne peut s'expliquer par une crise sanitaire ou économique, mais est en relation directe avec les exonérations ou les exemptions de cotisations sociales qui se sont multipliées ces dernières années. C'est bien ce que nous répétons depuis des années et que cela soit confirmé par cet organisme nous conforte dans notre exigence de supprimer au moins en partie ces largesses octroyées aux entreprises, qui n'ont jamais créé réellement d'emplois, mais ont permis d'augmenter leurs bénéfices, notamment pour les plus grosses d'entre-elles.

Car il ne faut pas mettre dans le même panier les PME-PMI et les entreprises du CAC 40 qui ont versé un montant record de 107,5 milliards d'euros aux actionnaires en 2025. Il faut le répéter, pour équilibrer les comptes de la Sécu en 2026, il aurait suffi que les députés votent une suppression de seulement 25 % des exonérations de cotisations sociales dont le total atteint aujourd'hui la somme faramineuse de 80 milliards. Ceci a été souligné par le HCFIPS, je cite : « Globalement ce sont les entreprises de grande taille qui utilisent le plus largement ces dispositifs ».

L'autre élément très inquiétant pointé dans le même rapport, est l'arnaque qui se profile autour de la CSG qui, il faut le souligner, n'est pas une cotisation sociale mais un impôt. Or si les cotisations sociales ne peuvent financer que la Sécu, ce n'est pas le cas d'un impôt dont l'affectation dépend du bon vouloir du gouvernement. Or ce dernier projette d'affecter une part de la CSG aux collectivités pour compenser la baisse budgétaire qu'il leur impose par ailleurs. Là aussi le HCFIPS souligne que la CSG est au cœur du financement de la Sécurité sociale depuis plus de 30 ans à côté des cotisations et que toute perte de ressources apparaît totalement inappropriée.

Qu'un organisme d'Etat critique la politique du gouvernement est plutôt salubre dans une démocratie. Ce qui l'est moins est la servilité d'un certain nombre de députés dit de gauche pour avaler la couleuvre d'un budget de la Sécu amputé d'une partie de ses ressources.

Aujourd'hui, les cotisations sociales ne représentent plus que 48 % des ressources de la Sécu, ce qui constitue un danger majeur. En effet, le reste ce sont des impôts et des taxes dont l'affectation dépend du bon vouloir du gouvernement en place. L'enjeu politique actuel est donc de supprimer la CSG en tant qu'impôt et de rétablir un financement de la Sécu par des cotisations sociales prélevées sur les salaires mais dont l'assiette doit être élargie pour que les autres revenus cotisent également au même niveau. Ne laissons pas ce débat à des spécialistes car la Sécu est notre bien commun qu'il s'agit de préserver. Car l'actuel est capable de tout, y compris d'utiliser une part de la CSG pour financer l'armée, qui est devenue la seule et unique priorité budgétaire au détriment des autres !

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



Se reporter au journal la VOIX N° 578

Comme chaque année, l'Union Locale de Roussillon-Beaurepaire organise la manifestation du 1er mai.

Cette année, le parcours de la manifestation reste inchangé.

En revanche, le déjeuner fraternel se déroulera au foyer GRUMBAH à Roussillon.

Afin de faciliter l'organisation, merci de bien vouloir nous informer de votre participation au repas.

Menu : Paella + dessert
Tarif : 18 € par personne
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
Animation type kermesse prévue pour les enfants

Vous pouvez vous inscrire via le lien ci-joint ou directement auprès de J-C Garcia 0608983774

Nous comptons sur votre présence pour faire de cette journée un moment convivial et revendicatif !

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfqtyucpvhucD9atux4okEmmTaceiFw3iowPWG97r3Fw-T01g/viewform?usp=header>

DECES	Ayons une pensée pour eux		
Mr RASCON Francisco	90 ans	Le Péage de Roussillon	
Mr REYNAS Emile	97 ans	Monsteroux-Milieu	
Mr RUOL Guy	75 ans	Beaurepaire	

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochain réunion de notre collectif aura lieu
Le Lundi 04 MAI 2026 à 8h45 précises

Au foyer Henri BARBUSSE

<http://www.cgtretraiteroussillon.fr/>